



Octobre 2021

PAR MICHÈLE TESSIER-BAILLARGEON
VICE-PRÉSIDENTE - INFORMATION, SCCCUQAR

Chères et chers collègues chargées et chargés de cours,

Nous voilà déjà à la mi-session d'automne! Il nous fait plaisir de vous présenter votre bulletin d'information d'octobre du SCCCUQAR.

Les négociations avec l'employeur vers un renouvellement de notre convention collective continuent et vous serez informé(e)s de la progression des ententes dans le présent bulletin d'information et dans les suivants.

Ces bulletins visent aussi à vous communiquer des informations qui peuvent avoir une incidence sur votre parcours comme personne chargées de cours. Dans le présent numéro, nous vous présentons des changements apportés au cheminement DEC-BAC du programme de baccalauréat en sciences infirmières.

Pour terminer, en octobre, nous vous parlons de l'affichage qui est en cours; un résumé de ce que vous devez savoir.

Des idées, préoccupations ou questions, faites appel à votre conseil exécutif du SCCCUQAR par courriel à l'adresse scccuqar@uqar.ca ou par téléphone au 1-866-299-1581.

CONTENU :

- 2** ***INFOS
NÉGOS +
ASSURANCES
COLLECTIVES***

- 3** ***BACC. EN
SCIENCES
INFIRMIÈRES
+ CONSEILS DE
MODULES***

- 4** ***AFFICHAGE ET
ATTRIBUTION***

INFOS NÉGOS



Cinq rencontres de négociation entre les représentants de l'Université et le comité de négociation du SCCCUQAR ont eu lieu depuis la rentrée et des modifications à la convention ont déjà fait l'objet d'ententes entre les parties. Ces accords interviennent sur des enjeux plus mineurs mais ils permettent de déblayer le terrain pour concentrer la discussion sur des dossiers nettement plus substantiels dans les semaines et mois à venir. Sept autres rencontres sont prévues d'ici la fin de l'année 2021.

Dossier des assurances collectives :

La rencontre de négociation du 17 septembre avait pour objectif de discuter du changement imminent d'assureur et des modifications de l'article 20 de la convention collective UQAR-SCCCUQAR. La clause 20.04 qui concerne le calcul de l'assurance-salaire et pour laquelle il y avait une divergence majeure d'interprétation a rendu nécessaire un report de la suite de la rencontre en attendant plus de clarification de la part de la FNEEQ et de l'UQ.

Les représentants du SCCCUQAR et de la FNEEQ se sont rencontrés le 28 septembre pour clarifier la clause 20.04 et par la suite, une assemblée générale du SCCCUQAR s'est tenue le 4 octobre. Cette assemblée a mené à un vote des membres du SCCCUQAR pour l'adhésion au nouveau régime d'assurance chez Beneva (anciennement La Capitale) dès janvier 2022.

L'entente entre le réseau UQ et la FNEEQ pour changer d'assurance nécessitait que tous les syndicats et toutes les directions acceptent l'offre de la nouvelle assurance. Jusqu'à la dernière minute, rien n'indiquait qu'une des parties allait changer d'idée. L'un des principaux directeurs du réseau UQ avait confirmé au SCCCUQAR en septembre que tout devait bien aller de leur côté. Malheureusement, quelques heures après le vote du 4 octobre, le syndicat apprenait avec stupéfaction que la direction de l'UQAM refusait le transfert d'assureur et ce refus mettait en péril l'entièreté du projet de transfert pour tous les membres du regroupement université.

Malgré un effort de solidarité pour signifier notre indignation face à cette volte-face de la direction de l'UQAM, le SCCCUQAR apprend que le 14 octobre, la direction du réseau UQ a informé la FNEEQ qu'elle mettait fin au projet de transfert des assurances collectives vers Beneva pour 2022.

Cette décision de dernière minute est décevante. La porte reste cependant ouverte pour des discussions ultérieures et votre comité de négociation du SCCCUQAR tente d'obtenir plus d'information sur les raisons du refus pour prévoir les prochaines étapes. La FNEEQ aussi prend un peu de recul sans abandonner le projet dans lequel beaucoup d'énergie a été investie.

Conséquemment, le changement d'assureur est suspendu et, bien évidemment, vous serez informé(e)s de tout développement concernant ce dossier dans le futur.

BACC. EN SCIENCES INFIRMIÈRES



À la suite de l'évaluation du cheminement DEC-BAC du programme de baccalauréat en sciences infirmières, et sur la recommandation de la Commission des études, un comité de révision a été créé. En tenant compte des recommandations faites lors de l'évaluation du programme, une révision substantielle de ce cheminement a été réalisée. Le dossier de révision du programme a été déposé au Conseil de module des sciences infirmières qui l'a adopté lors d'une rencontre tenue le 18 septembre 2020.

Les modifications :

Le programme passera de 90 à 96 crédits et l'approche programme ainsi que l'approche par compétences sont adoptées. Les objectifs du programme sont mis à jour, les conditions d'admission sont ajustées, des plans de cours cadres sont créés, les descriptions de cours sont revues et dans certains cas, des descriptions nouvelles sont créées, des cours sont retirés du programme et le plan de formation est revu et défini en paliers de formation pour tenir compte de l'approche par compétences.

Vous trouverez un descriptif détaillé du programme révisé du baccalauréat en sciences infirmières : cheminement DEC-BAC (7457) dès que ce dernier sera disponible à l'adresse suivante :

<https://www.uqar.ca/etudes/etudier-a-l-uqar/programmes-d-etudes/7457>



La place des personnes chargées de cours aux conseils de module

Votre syndicat vous rappelle que vous pouvez être nommé(e)s au conseil du module au sein duquel vous enseignez et y avoir droit de vote. Cette représentation est rémunérée. Les modules sont responsables des programmes, de l'offre de cours et du cheminement des étudiants. Le conseil de module voit donc au développement et à la gestion des programmes de formation au 1er cycle et au cheminement pédagogique des étudiants. Le conseil de module regroupe un nombre déterminé de professeur(e)s, d'étudiant(e)s, de chargé(e)s de cours et de personnes extérieures à l'Université. Il est présidé par la professeure ou le professeur qui occupe le poste de direction de ce module. Le comité modulaire concerne les modules qui agissent sur deux campus.

Voir l'article 4 de notre convention collective pour plus de détails.

AFFICHAGE HIVER 2022



IMPORTANT!

Votre candidature doit être soumise **au plus tard le vendredi 29 octobre.**

Vous pouvez accéder et soumettre votre candidature à titre de personne chargée de cours dans l'onglet «mon dossier» de votre portail UQAR.

L'attribution des charges de cours étant un processus assez complexe, la rubrique qui suit, rédigée par notre présidente, vulgarise le tout pour vous permettre de mieux en comprendre le fonctionnement.



CANDIDATURE ET ATTRIBUTION DES CHARGES DE COURS

PAR HÉLÈNE MONTREUIL - PRÉSIDENTE DU SCCCUQAR

Il n'y a pas réellement de manière stratégique de compléter le formulaire de candidature pour postuler sur des charges de cours. Vous pouvez appliquer sur les charges de cours pour lesquelles vous détenez les EQE (Exigences de Qualification d'Enseignement) ou pour lesquelles vous croyez que vous devriez détenir les EQE (sachez que cette façon de demander une reconnaissance d'EQE ne permet pas de porter en appel la décision en cas de refus, voir l'article 7,26 de la convention collective). Aussi, vos choix de charges de cours seront automatiquement ordonnés en fonction de la distance à parcourir pour dispenser le cours (article 9,07 e) de la convention collective)

Maintenant, voici une simulation pour vous permettre de comprendre comment s'opèrent la mise en candidature et l'attribution pour les charges de cours.

Prenons l'exemple d'Hélène, une personne qui est chargée de cours en sciences de la gestion, qui détient six EQE et qui demeure à Québec. Elle complète le formulaire de candidature en indiquant les six cours en question selon sa préférence et l'horaire qui lui convient. Pour illustrer notre exemple, on ajoute Paul et Simon, deux chargés de cours en sciences de la gestion qui postulent aussi. Précisons que ces trois personnes sont les seules à détenir les EQE pour le cours «Droit des affaires».

Paul – 100 points de priorité

Hélène – 50 points de priorité

Simon – 20 points de priorité*

*La liste de pointage de priorité est disponible avec l'affichage des charges de cours.



AFFICHAGE HIVER 2022

Supposons que le cours qu'Hélène préfère dispenser est le cours de «Droit des affaires» et qu'elle veut maximiser ses chances d'obtenir des groupes en «Droit des affaires», elle doit commencer par choisir tous les cours de «Droit des affaires» à Lévis. Supposons également qu'il n'y a que deux groupes en «Droit des affaires» à Lévis.

Première situation :

Paul a choisi les deux groupes en «Droit des affaires» et il a obtenu ces deux groupes. (Au premier tour du premier affichage, une personne chargée de cours en simple emploi peut obtenir un maximum de 2 charges. D'autres charges pourront lui être attribuées au premier affichage s'il en reste lorsque toutes les personnes chargées de cours, en simple ou double emploi, se seront vues attribuées respectivement une ou deux charges de cours. Voir article 9.12 de la convention collective)

En conséquence, Hélène n'obtiendra aucun groupe en «Droit des affaires» à Lévis, mais possiblement qu'elle obtiendra deux groupes parmi les cinq autres cours pour lesquels elle détient les EQE.

Dans ce cas, Simon n'obtiendra aucun groupe en «Droit des affaires».

Deuxième situation :

Paul a choisi un groupe en «Droit des affaires» et un groupe en «Management» et il a obtenu les deux.

En conséquence, Hélène obtiendra l'autre groupe en «Droit des affaires» et possiblement un autre groupe parmi les cinq autres cours pour lesquels elle détient les EQE.

Dans ce cas, Simon n'obtiendra aucun groupe en «Droit des affaires».

Troisième situation :

Paul a choisi deux groupes en «Management» et il a obtenu ces deux groupes.

En conséquence, Hélène obtiendra les deux groupes en «Droit des affaires».

Dans ce cas, Simon n'obtiendra aucun groupe en «Droit des affaires».

D'autres options sont possibles.

Par exemple, si les deux groupes en «Droit des affaires» occupent la même plage horaire, il y aura au moins deux chargés de cours différents qui donneront ce cours.

S'il y a quatre groupes en «Droit des affaires» qui occupent différentes plages horaire et si Paul et Hélène ont choisi en priorité les quatre groupes de «Droit des affaires», Paul et Hélène auront chacun deux groupes en «Droit des affaires» et Simon n'en obtiendra aucun.

S'il y a quatre groupes en «Droit des affaires» qui occupent différentes plages horaire et si Paul et Hélène ont choisi en priorité seulement les mêmes deux groupes de «Droit des affaires», Paul aura deux groupes, Hélène en aura aucun et si Simon avait choisi les quatre groupes, Simon obtiendra deux groupes en «Droit des affaires». Dans ce cas, Hélène peut espérer obtenir un autre cours parmi les cinq autres cours pour lesquels elle détient les EQE.



AFFICHAGE HIVER 2022

Comme vous pouvez le constater, il peut y avoir des centaines d'options possibles selon les choix que les personnes auront exprimés dans le formulaire de candidature.

Si aucun cours à Lévis n'est disponible et qu'Hélène avait complété le formulaire de candidature avec des cours à Rimouski, Saint-Georges, Baie-Comeau, etc., elle pourrait obtenir des cours en région.

En conséquence, ma recommandation est la suivante : si vous n'êtes pas la personne ayant le plus haut pointage dans votre département, complétez le formulaire de candidature en indiquant tous les groupes/cours qui vous intéressent par ordre de distance à parcourir (s'ordonnent automatiquement); cela peut avoir pour conséquence que vous pourriez déposer votre candidature pour une vingtaine de cours/groupe.

Prenons un autre exemple : si le cours «Management» se donne à quatre groupes avec le même horaire, soit le mercredi de 16 h 15 à 19 h 05 et que vous êtes le quatrième dans la liste d'ancienneté, il est clair que vous êtes assuré(e) d'obtenir au moins un groupe/cours car l'horaire est identique pour les quatre groupes/cours ce qui signifie que les personnes avant vous ne peuvent obtenir qu'un groupe/cours pour ce sigle de cours.

Par contre, si les quatre groupes/cours sont positionnés sur des plages horaire différentes, il est possible que ces quatre groupes/cours soit choisis par les trois autres personnes ayant plus d'ancienneté que vous et qui peuvent avoir choisi ce cours ou d'autres cours.

Donc, je répète ma recommandation : complétez le formulaire de candidature en indiquant tous les groupes/cours qui vous intéressent et attendez le résultat.

Pour toute question concernant l'affichage, voir l'article 9 de la convention collective qui se trouve à l'adresse : <https://scccuqar.monsyndicat.org/convention-collective/> ou écrivez-nous à scccuqar@uqar.ca. L'UQAR fournit aussi des guides pour la mise en candidature sur le portail à l'adresse suivante : <https://portail.uqar.ca/course/view.php?id=6647#section-1>

Laissez-nous savoir si vous aimeriez que les bulletins d'information traitent d'autres sujets d'importance pour vous.

Au plaisir de vous accompagner!

Michèle Tessier-Baillargeon
VP - information, SCCCUQAR
scccuqar@uqar.ca
1-866-299-1581